



Ressources  
humaines

# LA VILLE DE COUËRON RECRUTE

Des bords de Loire aux marais, la Ville de Couëron se développe dans le respect d'un cadre de vie alliant nature et modernité. À seulement 15mn de Nantes, elle est attachée à son identité et à son ancrage dans la Métropole nantaise. Dynamique et solidaire, Couëron assure un service public de proximité sur l'ensemble de son territoire à la faveur de services municipaux qui œuvrent quotidiennement pour le bien-être de ses 22 000 habitants.

## pour son service prévention et tranquillité et publique un policier municipal (H/F)

### Cadre d'emploi des gardiens brigadiers de Police Municipale Recrutement par voie statutaire

Dans le cadre de la restructuration de sa police municipale et du développement de sa politique tranquillité publique impulsée par la mise en place d'un CLSPD adopté en janvier 2020 et d'une convention de coordination avec la gendarmerie récemment reprise, la ville de Couëron recherche un.e policier.e municipal.e pour compléter une équipe entièrement renouvelée comprenant un chef de police et 4 policier.e.s dont une adjointe au responsable, et ce afin de permettre le renforcement de sa présence sur le territoire communal et développer de nouvelles missions.

## MISSIONS

Sous la responsabilité du chef de police municipale, vous êtes chargé.e de faire respecter les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la salubrité et de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire de la commune.

Vous contrôlez l'application des dispositions légales et réglementaires de Police Municipale et exécutez les directives émises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Vous veillez, dans le cadre de vos fonctions, à assurer des actions de prévention, de proximité et d'assistance auprès de la population.

## ACTIVITÉS

- Accueillir, informer et orienter des publics sur la voie publique et au sein du service en garantissant une relation de proximité
- Assurer des missions de patrouille en véhicule et pédestre
- Relever les infractions aux règles d'urbanisme, du bruit de voisinage, de l'hygiène et de l'environnement
- Faire respecter les règles de stationnement et de code la route et constater les contraventions de police
- Appliquer les pouvoirs de police du Maire
- Assurer la police funéraire
- Assurer la surveillance et la sécurité de l'occupation du domaine public, de la sortie des écoles, des bâtiments, des manifestations publiques et des cérémonies

- Assister, dans la mesure des compétences respectives, la gendarmerie nationale
- Rédiger les rapports administratifs et les procès-verbaux sous couvert de la voie hiérarchique
- Rendre compte par écrit ou par oral à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Assurer une astreinte sécurité hebdomadaire en roulement avec les agents de la police municipale

## COMPÉTENCES

Titulaire du grade de gardien brigadier de Police municipale ou lauréat.e du concours, vous connaissez le fonctionnement des collectivités locales. Vous maîtrisez les procédures juridiques en matière de sécurité et de pouvoirs de police du Maire, disposez de connaissances en droit pénal et administratif et êtes apte à l'analyse des données réglementaires.

Fort.e de vos qualités relationnelles, vous savez accueillir, orienter les publics, notamment en crise ou dans l'urgence, sur la voie publique et au sein du service. Rompu.e aux écrits administratifs et judiciaires, vous maîtrisez également les logiciels bureautiques et métiers liés au domaine d'activités (Municipol).

Méthodique, organisé.e et rigoureux.se, vous appréciez le travail en équipe et savez rendre compte de votre activité. Vous disposez de bonnes capacités physiques et êtes reconnu.e pour vos qualités de diplomatie et de discrétion.

Vous êtes attaché.e aux valeurs et à la qualité du service public et très soucieux du respect du code de déontologie des agents de police municipale.

Permis B obligatoire. Connaissance des gestes de premiers secours préconisée. Aptitude réglementaire et médicale liée au port des armements de catégorie D1 et D2 (Générateurs Aérosols incapacitants et Lacrymogènes inférieurs à 100 ml et Tonfa/ Bâton de Défense Télescopique), ainsi que B8 (Générateurs Aérosols incapacitants et Lacrymogènes supérieures à 100 ml).

Monitorat du maniement des Bâtons et Techniques professionnels d'Intervention (MBPTI) apprécié.

### MOYENS COMPLEMENTAIRES A DISPOSITION

Gilet Pare Balles (GPB) et paire de menottes individuelles

Caméra piétons Sentinel

Procès-verbal Electronique Youtransactor (sur smartphone samsung)

Terminaux portables radios LTE de ICOM

Ethylotests électroniques et kits de dépistage stupéfiants

Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)

Cinémomètre truspeed de Mercura

Matériels d'entraînement Gestes Techniques Professionnels d'Intervention (GTPI)

Logiciel métier Municipol

## CANDIDATURES

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE** : 20 mai 2022

**DATE DE PRISE DE POSTE SOUHAITÉE**: dès que possible

**CONTACT** : Sébastien Coumba, Responsable de la police municipale 02 40 38 51 44

**POUR POSTULER** : merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation + dernier arrêté de situation administrative + prétentions salariales et / ou dernier bulletin de salaire), en précisant l'intitulé du poste, à l'attention de Madame le Maire de préférence par courriel à [contact@mairie-coueron.fr](mailto:contact@mairie-coueron.fr) ou par courrier : Mairie de Couëron 8 place Charles-de-Gaulle 44 220 Couëron